Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2025_08_07-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2025-08-07

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille Clouet

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Laurence Honoré (pouvoir à Sébastien le Rhun), Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 2 DE LA RUE DE L'HERMINE INCLUANT LA GARE ROUTIERE

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

Par délibération du 05 octobre 2017, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre travaux de voirie et réseaux divers rue de l'Hermine, chemin des châteaux et rue des Glyorels et a autorisé Madame le Maire à signer le marché pour un montant global de 38 375 € HT.

La mission se décomposait en :

- Une **tranche ferme** comprenant les études d'avant-projet et études de projet pour chacun des secteurs
- Une **tranche optionnelle 1** relative à la seconde phase des travaux rue de l'Hermine (assistance marchés et suivi de travaux)
- Une **tranche optionnelle 2** relative aux travaux rue des Glyorels (assistance marchés et suivi de travaux) – travaux achevés

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2025_08_07-DE

Missions	Secteurs			
	Chemin des châteaux *Tranche Ferme*	**Rue de l'Hermine** *Tranche optionnelle de travaux n°1*	**Rue de l'Hermine** *Tranche optionnelle de travaux n°2*	**Rue des Glyorels** *Tranche Ferme*
AVP	*réalisée*	*réalisée*	*Réalisée**	*réalisée*
PRO	*réalisée*	*réalisée*	*Réalisée**	*réalisée*
DCE	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*
ACT	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*
VISA	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*
OPC	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*
DET	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*
AOR	*réalisée*	*réalisée*	Non réalisée	*réalisée*

Un premier avenant a défini une nouvelle répartition des honoraires en lien avec les travaux (budget principal et budget assainissement).

Par délibération du 12 juillet 2018, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un second avenant qui avait pour objet d'actualiser la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour tenir compte notamment de la modification qualitative du projet mais aussi de sujétions imprévues. Celle-ci est passée de 38 375 € HT à 60 360.61 € HT.

Par délibération du 27 avril 2022 le Conseil municipal a autorisé la signature d'un troisième avenant qui avait pour objet de retravailler le projet en lien avec les remarques du Département, de la Région, de l'école privée et le projet du lotissement des Ormes. L'acceptation de cet avenant a fait passer la rémunération globale de la maîtrise d'œuvre de 60 360.61 € HT à 66 135.61 € HT.

Depuis lors, le projet de gare routière porté par la commune en partenariat avec le collège privé et les services de la Région a imposé de définir de nouveaux enjeux rue de l'Hermine ; le calcul de la giration des cars est également à mettre à jour.

Par ailleurs, la relance de cette opération nécessite d'actualiser la rémunération du maître d'œuvre pour tenir compte de l'évolution des prix.

Le maître d'œuvre a donc fait une proposition d'avenant permettant de mettre à jour les éléments de calculs et de programmation de la phase de conception (tranche ferme) ainsi qu'une actualisation des prix de la phase de réalisation (tranche optionnelle).

Montant de l'avenant proposé

- Mise à jour de la tranche ferme
  - Mise à jour de la Phase AVP – 1 950 € HT
  - Mise à jour de la Phase PRO – 2 600 € HT

- Actualisation de la tranche optionnelle 1
  - Actualisation du DCE – 650 € HT
  - Actualisation de la mission ACT – 1 300 € HT
  - Actualisation de la mission VISA – 650 € HT
  - Actualisation de la mission OPC – 1 625 € HT
  - Actualisation de la mission DET – 3 900 € HT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2025_08_07-DE

- Actualisation de la mission AOR – 650 € HT
- 2 Réunions complémentaires – 1 300 € HT

- **Montant :** 14 625 € HT
- **TVA :** 2 925 € HT
- **Montant total :** 17 550 € TTC

Nouveau montant du marché public :

- **Tranche Ferme :** 53 362.52 € HT
- **Tranche Optionnelle 1 :** 17 802.44 € HT
- **Tranche Optionnelle 2 :** 9 595.65 € HT

L'acceptation de cet avenant passerait la rémunération globale de la maîtrise d'œuvre **de 66 135.61 € HT à 80 760.61 € HT.**

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2017-1002 du 28 septembre 2017 autorisant Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise DCI Environnement,

Vu la délibération 2018-07-04 du 12 juillet 2018 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant n°2,

Vu la délibération 2022-04-07 du 27 avril 2022 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant n°3,

Vu la proposition d'avenant présentée par le maître d'œuvre,

Considérant le projet d'aménagement de la gare routière rue de l'Hermine,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre travaux de voirie et réseaux divers rue de l'Hermine, chemin des châteaux et rue des Glyorels**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

La Secrétaire de séance,
Mireille Clouet

MAIRIE de PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-et-VILAINE